



Annexe au communiqué concernant le compte 2024

Évolution des recettes

Tableau : évolution des recettes (en millions de francs, par rapport au compte 2023 et au budget 2024)

en millions de francs	C 2023	B 2024	C 2024	Écart p.r. au C en mio	Écart p.r. au C en %	Écart p.r. au B en mio	Écart p.r. au B en %
Recettes totales	79'607	83'062	84'217	4'611	5.8	1'156	1.4
<i>dont:</i>							
Taxe sur la valeur ajoutée	25'148	27'178	26'930	1'782	7.1	-247	-0.9
Impôt fédéral direct	27'835	28'662	29'806	1'971	7.1	1'144	4.0
Impôt sur le bénéfice	14'491	14'966	15'559	1'068	7.4	593	4.0
Impôt sur le revenu	13'344	13'696	14'246	902	6.8	550	4.0
Impôt anticipé	6'445	6'056	6'913	467	7.2	857	14.1
Droits de timbre	2'181	2'460	2'398	217	10.0	-62	-2.5
Impôt sur les huiles minérales	4'341	4'299	4'383	42	1.0	84	2.0
Impôt sur le tabac	2'025	2'010	1'997	-28	-1.4	-14	-0.7
Recettes non fiscales et recettes d'investissement	4'823	5'231	4'973	150	3.1	-259	-4.9

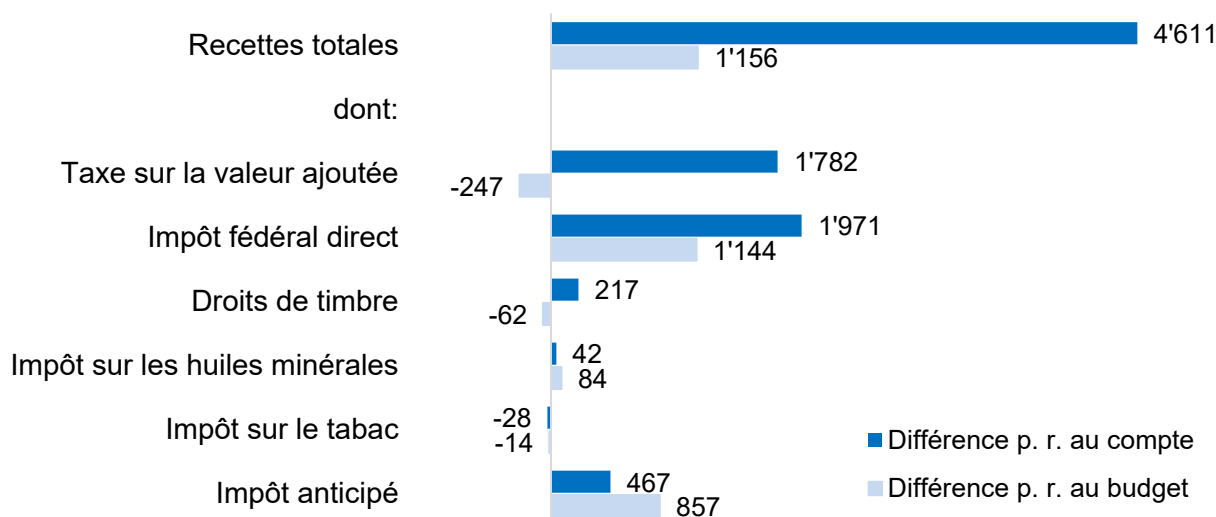
Les recettes totales de la Confédération ont augmenté de 5,8 % par rapport à l'année précédente, soit nettement plus que le produit intérieur brut (PIB) nominal, dont le groupe d'experts de la Confédération estimait la croissance à 2,3 % en décembre 2024. Les recettes se sont fortement accrues en particulier au titre de l'impôt fédéral direct, de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de l'impôt anticipé.

- **Taxe sur la valeur ajoutée** (26,9 milliards, + 7,1 %) : le produit de la TVA a progressé de 7,1 %. Cette évolution est principalement liée au relèvement des taux de la TVA au 1^{er} janvier 2024 décidé dans le cadre de la réforme sur la stabilisation de l'AVS (AVS 21). Abstraction faite du relèvement des taux, les recettes de la TVA n'affichent qu'une hausse légèrement supérieure à celle du PIB nominal.
- **Impôt fédéral direct** (29,8 milliards, + 7,1 %) : essentiellement issu de l'année fiscale 2023, le produit de l'impôt fédéral direct reflète la situation économique globalement favorable de l'année en question. Imputable, à parts à peu près égales, à celle du produit de l'impôt sur le bénéfice (+ 1,1 milliard) et de l'impôt sur le revenu (+ 0,9 milliard), sa progression a également été favorisée par des recettes provenant de périodes fiscales antérieures.
- **Impôt anticipé** (6,9 milliards, + 7,2 %) : les recettes de l'impôt anticipé sont supérieures de 0,5 milliard à leur montant de l'année précédente. Cette hausse s'explique essentiellement par le niveau élevé des rentrées, dont la Confédération conserve une partie. Elle bénéficie également des rectifications apportées aux estimations concernant les années antérieures (+ 0,2 milliard).
- **Droits de timbre** (2,4 milliards, + 10,0 %) : le produit des droits de timbre a enregistré une forte hausse, liée principalement aux recettes du droit de négociation sur les titres (+ 171 millions). Les recettes issues du droit de timbre d'émission (+ 10 millions) et du

droit sur les quittances de primes (+ 36 millions) affichent, pour leur part, une légère progression.

- **Impôt sur les huiles minérales** (4,4 milliards, + 1,0 %) : la légère augmentation du produit de cet impôt par rapport à l'année précédente s'explique par le fait qu'une provision avait dû être constituée pour la première fois en 2023 en vue d'honorer des remboursements concernant les années précédentes. Abstraction faite de ce facteur spécial, les recettes affichent un léger recul.
- **Impôt sur le tabac** (2,0 milliards, - 1,4 %) : la baisse du produit de cet impôt résulte de la diminution de 2 % des ventes de cigarettes, qui correspond à l'évolution moyenne attendue à long terme.
- **Recettes non fiscales et recettes d'investissement** (5,0 milliards, + 3,1 %) : leur progression est essentiellement imputable à la hausse des recettes financières due aux fluctuations des cours de change et à celle des rémunérations liées à l'approvisionnement en électricité. En 2023 et 2024, la Confédération n'a reçu aucun versement au titre du bénéfice versé par la Banque nationale suisse. En 2025, celle-ci devrait à nouveau verser un milliard de francs à la Confédération compte tenu du bon résultat de son exercice 2024.

Graphique : écarts par rapport à l'année précédente et au budget (en millions)



Évolution des dépenses par groupe de tâches

Tableau : évolution des groupes de tâches (en millions de francs, par rapport au compte 2023 et au budget 2024)

	C	B	C	Écart p. r. au C		Écart p. r. au B	
en millions de francs	2023	2024	2024	en mio	en %	en mio	en %
Dépenses par groupe de tâches	81'038	85'707	84'297	3'259	4.0	-1'410	-1.6
dont dépenses ordinaires	79'968	83'349	83'144	3'176	4.0	-205	-0.2
dont dépenses extraordinaires	1'070	2'358	1'153	83	7.8	-1'205	-51.1
Relations avec l'étranger	4'026	3'752	3'677	-348	-8.6	-74	-2.0
Sécurité	6'959	6'900	6'889	-70	-1.0	-11	-0.2
Formation et recherche	8'214	8'374	8'371	157	1.9	-3	-0.0
Prévoyance sociale	27'167	29'254	29'433	2'267	8.3	179	0.6
Trafic	10'614	12'016	10'704	90	0.8	-1'312	-10.9
Agriculture et alimentation	3'693	3'681	3'670	-23	-0.6	-11	-0.3
Finances et impôts	12'208	13'361	13'323	1'115	9.1	-38	-0.3
Autres groupes de tâches	8'158	8'370	8'229	72	0.9	-140	-1.7

Les dépenses de la Confédération ont augmenté de 3,3 milliards par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 84,3 milliards. La Confédération a effectué des dépenses extraordinaires de plusieurs milliards pour la 5^e année consécutive. Les dépenses en faveur des personnes à protéger en provenance d'Ukraine (forfaits globaux destinés aux cantons) ont à nouveau été comptabilisées à titre extraordinaire pour un montant de 1,4 milliard (contre 1,1 milliard en 2023). La dissolution du solde des provisions constituées en vue de couvrir les coûts pour les tests de dépistage du COVID-19 s'est traduite par une diminution de 0,2 milliard des dépenses extraordinaires. Par ailleurs, ces dernières sont inférieures au montant prévu au budget (1,15 milliard) du fait du report à 2025 du versement de l'apport extraordinaire en capital destiné aux CFF, le Parlement ayant nécessité davantage de temps pour ses délibérations.

Les dépenses ordinaires ont augmenté de 3,2 milliards en 2024, soit de 4 %. Elles affichent ainsi un taux supérieur à celui du PIB nominal (+ 2,3 %). Elles se sont accrues fortement en particulier dans les domaines des finances et impôts (parts revenant aux cantons) ainsi que de la prévoyance sociale (AVS, réduction individuelle de primes, AI). Leur total est légèrement en deçà du montant prévu au budget (- 0,2 milliard), cet écart étant toutefois inférieur à la moyenne pluriannuelle (1,0 milliard).

- **Relations avec l'étranger – coopération internationale** (3,7 milliards, - 8,6 %) : le recul des dépenses en matière de relations avec l'étranger (- 0,3 milliard) correspond à un retour à la normale, après un pic atteint en 2023 (notamment au titre de l'aide humanitaire).
- **Sécurité** (6,9 milliards, - 1,0 %) : les dépenses relatives à la sécurité ont légèrement fléchi en 2024 (- 0,1 milliard). Cette évolution est liée à l'augmentation de la provision qui avait été constituée en 2023 pour l'évacuation du dépôt de munitions de Mitholz et à l'acquisition en 2023 d'un aéronef d'État ainsi qu'à la reprise par l'OFIT en 2024 de prestations informatiques de l'armée.
- **Formation et recherche** (8,4 milliards, + 1,9 %) : comme les années précédentes, la hausse des dépenses en la matière s'explique essentiellement par les mesures transitoires requises en raison de la non-association de la Suisse au paquet Horizon.
- **Prévoyance sociale** (29,4 milliards, + 8,3 %) : abstraction faite des dépenses extraordinaires, les dépenses de ce groupe de tâches ont augmenté de 7,5 % (+ 2 milliards). Cette évolution est due au relèvement des taux de la TVA en faveur de l'AVS et à l'augmentation de la contribution fédérale à cette assurance (+ 1,4 milliard). Les dépenses en faveur de l'assurance-maladie (+ 0,3 milliard) et de l'assurance-invalidité (+ 0,1 milliard) ont également connu une hausse. Les dépenses extraordinaires concernant les personnes à

protéger en provenance d'Ukraine (forfaits globaux destinés aux cantons) se sont accrues de quelque 0,3 milliard.

- **Trafic** (10,7 milliards, + 0,8 %) : les dépenses consacrées au trafic comprennent principalement les apports aux fonds d'infrastructure. Leur total a légèrement augmenté (+ 0,1 milliard). En léger recul au titre de la circulation routière (- 0,2 milliard), elles ont connu une hausse par rapport à l'année précédente pour le trafic ferroviaire et l'aviation (+ 0,2 milliard).
- **Agriculture et alimentation** (3,7 milliards, - 0,6 %) : les dépenses consacrées à ce groupe de tâches ont été, dans l'ensemble, équivalentes à celles de l'année précédente. Lié à un facteur unique, le recul des allocations familiales dans l'agriculture a plus que compensé la légère progression des subventions accordées par l'intermédiaire des plafonds des dépenses agricoles.
- **Finances et impôts** (13,3 milliards, + 9,1 %) : les dépenses requises au titre des finances et impôts ont subi une hausse importante (+ 1,1 milliard). Cette évolution est liée, avant tout, à l'augmentation des parts de tiers aux recettes de la Confédération (notamment au produit de l'impôt fédéral direct, aux financements spéciaux enregistrés sous les capitaux de tiers et au produit de l'impôt anticipé).
- **Autres groupes de tâches** (8,2 milliards, + 0,9 %) : les dépenses des autres groupes de tâches sont à peu près comparables, en termes réels, à leur niveau de l'année précédente.

Graphique : écarts par rapport à l'année précédente et au budget (en millions)

